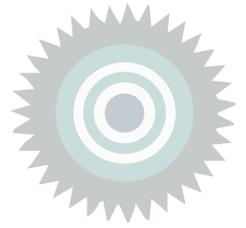


Introduction au droit d'auteur et à la culture libre

Table des matières

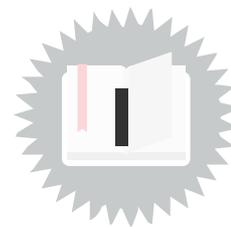
Objectifs	3
I - La culture est elle libre ?	4
II - Exercice : Un chaton	6
III - Exercice : Autoportrait	7
IV - Exercice : Dead Poets Society	8
V - Le droit d'auteur en résumé	9
1. Le fonctionnement général du droit d'auteur en résumé	9
2. Le droit d'auteur et les obligations d'utilisateur en résumé	10
3. Les exceptions au droit d'auteur : Résumé	10
VI - La culture n'est pas libre...	12
VII - Exercice : Smartarded	13
VIII - Exercice : Cessions	14
IX - Les licences libres en résumé	16
1. Licences libres : Résumé	16
2. Logiciel libres : Résumé	16
3. Culture libre : Résumé	17
X - Exercice : CC core	19
XI - Un peu de poésie...	20
XII - Exemples de contenus culturels sous licence libre	21
Solutions des exercices	23
Abréviations	30
Références	31
Crédits des ressources	32

Objectifs



- Savoir expliquer les bases du droit d'auteur français
- Savoir citer les principales licences libres et expliquer leur fonctionnement
- Savoir trouver des contenus sous licence libre
- Savoir utiliser des contenus sous licence libre en respectant leur licence

La culture est elle libre ?



Extrait du *Petit Prince* (Antoine de Saint-Exupéry, 1943), chapitre XIII (cf. Extrait du *Petit Prince* (Antoine de Saint-Exupéry, 1943), chapitre XIII)

Le Petit Prince est-il libre ?

Peut-on, par exemple, le copier et le distribuer à ses amis ? Peut-on en faire une lecture publique dans un salle de classe ? Peut-on en faire une lecture dans le cadre d'un webinaire réservé à des étudiants ? Et dans le cadre d'un webinaire ouvert à tous ?

Une très courte histoire du droit d'auteur

- 1789, les révolutionnaires français accordent aux auteurs le droit exclusif d'autoriser la reproduction de leurs œuvres pendant toute leur vie puis aux héritiers pendant une durée de cinq ans. À l'issue de ce délai, l'œuvre entre dans le domaine public. (Wikipédia)
- 1886, signature de la Convention de Berne, début de l'harmonisation internationale (la France fait partie des premiers signataires dès 1886, 175 pays signataires en 2020).
- 1948, la Convention de Berne prévoit une protection de 50 ans à partir du décès de l'auteur.
- 1989, les États-Unis d'Amérique signent la convention de Berne.
- 1993, une directive européenne étend la protection des droits patrimoniaux à 70 ans.

« (1) La durée de la protection accordée par la présente Convention comprend la vie de l'auteur et cinquante ans après sa mort.

(6) Les pays de l'Union ont la faculté d'accorder une durée de protection supérieure à celles prévues aux alinéas précédents.

Convention de Berne, pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, article 7 »
(extraits), <https://wipolex.wipo.int/fr/text/283699>

Droit patrimonial en France et ailleurs

Antoine de Saint-Exupéry est mort le 31 juillet 1944.

- Au Canada Le Petit Prince est le domaine public depuis 1995 (50 ans après la mort de l'auteur en suivant strictement la convention de Berne)
- En Europe les droits patrimoniaux sont couverts 70 ans, donc Le Petit Prince est dans le domaine public depuis 2015.

- Toute l'Europe ? Non, en France il y a des "compléments" de durée liés aux deux guerres mondiales :
 - Antoine de Saint-Exupéry a participé à la seconde guerre mondiale, il bénéficie de +8 ans ;
 - il est « mort pour la France », il bénéficie de +30 ans.
 - La protection des œuvres bénéficiant de ces "compléments" est encore calculée sur la base d'une protection de 50 ans (au lieu de 70).

Le Petit Prince sera dans le domaine public en France en 2033.

Extrait du Petit Prince (Antoine de Saint-Exupéry, 1943), chapitre XIII

- « – Comment peut-on posséder les étoiles ?
- A qui sont-elles? riposta, grincheux, le businessman.
- Je ne sais pas. A personne.
- Alors elles sont à moi, car j'y ai pensé le premier.
- Ça suffit ?
- Bien sûr. Quand tu trouves un diamant qui n'est à personne, il est à toi. Quand tu trouves une île qui n'est à personne, elle est à toi. Quand tu as une idée le premier, tu la fais breveter : elle est à toi. Et moi je possède les étoiles, puisque jamais personne avant moi n'a songé à les posséder. »

Exercice : Un chaton

[solution n°1 p. 23]



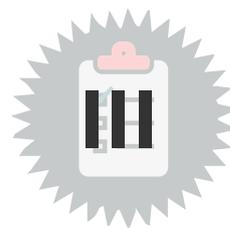
Je trouve une photo de chaton sur le web et je souhaite l'utiliser comme logo pour mon club de sport. Sous quelles conditions puis-je copier et rediffuser cette photo ?



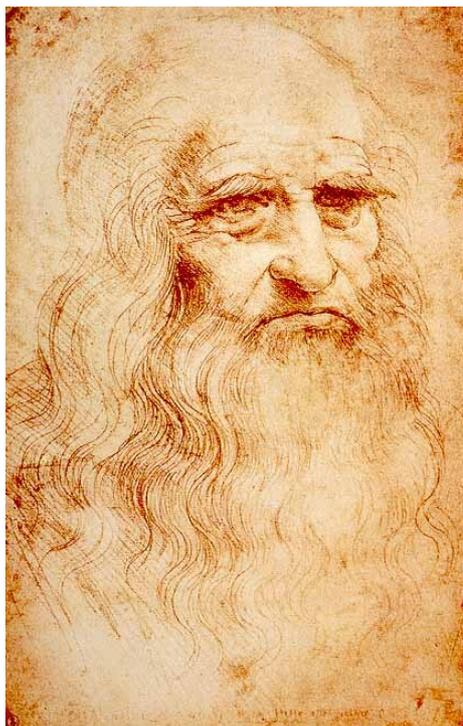
- Je fais ce que je veux, c'est sur internet, donc c'est à tout le monde !
- Je dois envoyer avant un mail pour obtenir la permission de l'auteur.
- Je ne peux pas, car copier c'est mal.
- Je dois obtenir l'autorisation du chaton, pour respecter son droit à l'image.

Exercice : Autoportrait

[solution n°2 p. 24]



Stéphane Crozat souhaite faire une exposition de l'œuvre suivante dans une galerie d'art : **Autoportrait de Stéphane Crozat par Stéphane Crozat**



A-t-il le droit de le faire ?

- Oui, l'œuvre de Leonardo Da Vinci est dans le domaine public.
- Oui, à condition que Stéphane Crozat ait un contrat avec les héritiers de Leonardo Da Vinci qui l'autorise à utiliser ces œuvres sous son nom.
- Non, car c'est un mensonge (cela ne ressemble pas à Stéphane Crozat).
- Non, car c'est un plagiat.

Exercice : Dead Poets Society

[solution n°3 p. 25]



Je souhaite utiliser une séquence vidéo issue du film *Dead Poets Society* (réalisé par Peter Weir en 1989). L'extrait que je veux utiliser dure 3 minutes et 27 secondes. Je veux l'utiliser dans le cadre de mon cours sur le droit d'auteur.

Exercice

Puis-je le projeter dans un amphithéâtre d'une université devant des étudiants ?

- Oui
- Non

Exercice

Les mêmes étudiants peuvent-ils projeter ce même extrait dans le même amphithéâtre pour se distraire ?

- Oui
- Non

Exercice

Je veux à présent intégrer l'extrait dans un module de cours que je diffuse librement sur le site librecours.net, est-ce possible ?

- Oui, sur la base de l'exception pour courte citation
- Oui, sur la base de l'exception pédagogique
- Non

Exercice

Puis-je projeter l'intégralité du film la semaine suivante, afin de faire une analyse plus approfondie ?

- Oui
- Non

Exercice

Voici un poème que j'ai écrit :

« The cat sat
on the mat



Sachant que ce poème est présent dans le film, si je le publie, puis-je être poursuivi pour atteinte du droit d'auteur ?

- Oui
- Non

Le droit d'auteur en résumé



1. Le fonctionnement général du droit d'auteur en résumé



Lorsqu'une personne crée un contenu culturel ou un logiciel celui-ci est en général protégé par le droit d'auteur.

- Il est nécessaire que la création soit **originale**.
- Il est nécessaire que la création soit **mise en forme** (les idées ne sont pas protégées).
- Ces contenus sont protégés dès qu'ils sont créés, aucune formalité n'est nécessaire.

Exemple de genre d'œuvres protégées



- livre, musique, chanson, film ;
- dessin, peinture, sculpture, photographie ;
- article scientifique, conférence ;
- plans d'architecte, carte géographique ;
- logiciels.

(Article L. 112-2 CPI¹)



Les droits d'auteur sur une œuvre appartiennent en général aux auteurs de l'œuvre :

- C'est le cas même s'ils sont salariés (les droits patrimoniaux peuvent être cédés par contrat).
- Les élèves et les étudiants possèdent les droits sur les œuvres qu'ils créent au cours de leurs études.
- Il existe des exceptions comme pour les journalistes ou certains agents publics (les enseignants-chercheurs ne sont pas concernés).
- Dans le cas du logiciel, ce qui est produit par le développeur dans le cadre de ses fonctions appartient à son employeur.

© Stéphane Crozat ? Non, CC BY-SA Stéphane Crozat !



La mention « copyright » et l'usage du symbole © n'ont pas de valeur juridique en France et sont sources de confusion sur le fonctionnement du droit d'auteur.

1. https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=7B73F0FA64370EC6EE43CDD655EE826A.tpdila19v_1?idArticle=LEGIARTI000006278875&cidTexte=LEGITEXT000006069414&dateTexte=20161013

Si on veut indiquer l'auteur et la date de publication, je suggère d'éviter l'usage des mots et symboles copyright :

- Stéphane Crozat, 2020
- Auteur : Stéphane Crozat, 2020

Et si on publie sous licence libre, alors directement : CC BY Stéphane Crozat, 2020

2. Le droit d'auteur et les obligations d'utilisateur en résumé

Le droit d'auteur se divise en droit moral et en droit patrimonial.

Droit moral

Le droit moral est inaliénable et perpétuel, il n'est pas possible de le céder. Il comprend notamment le droit à la paternité et au respect de l'intégrité.

Cela signifie que la réutilisation d'un contenu impose a minima de citer l'auteur et de ne pas travestir son œuvre.

Le droit moral est transmis aux héritiers.

Droit patrimonial

Le droit patrimonial peut être cédé par contrat, il comprend le droit de copier et de représenter publiquement, et le droit d'adapter l'œuvre (dérivation).

Cela signifie que la réutilisation d'un contenu impose un contrat avec l'auteur.

Le droit patrimonial est maintenu durant toute la vie de l'auteur et 70 ans après sa mort pour ses héritiers (dans le cas général).

Droit d'auteur versus copyright



Le *copyright* est la version étasunienne (ainsi que d'autres pays anglo-saxon notamment) du droit d'auteur français.

- Le *copyright* s'applique aux États-Unis, le droit d'auteur s'applique en France.
- Le *copyright* ne reconnaît que les droits patrimoniaux (il n'y a pas de droit moral).
- Le *copyright* implique un dépôt explicite auprès d'un organisme d'enregistrement, le droit d'auteur est activé automatiquement.

La convention de Berne fait que le droit d'auteur français est reconnu aux États-Unis, ce qui harmonise les deux systèmes, par exemple un créateur en France n'a pas besoin de faire de dépôt pour voir son œuvre protégée.

3. Les exceptions au droit d'auteur : Résumé

Pour reproduire ou représenter publiquement une œuvre, on **doit** établir un contrat avec l'auteur. Mais dans certains cas, une **exception** existe. Elle permet d'utiliser une œuvre sans obtenir préalablement cet accord.

C'est le cas, par exemple, pour les œuvres élevées dans le domaine public, 70 ans en général après la mort de leur auteur. C'est aussi le cas de la citation de textes, de l'utilisation d'extraits de vidéos à des fins pédagogiques ou encore de la copie privée de logiciels.



Le droit moral continue à s'appliquer sans limite de temps.

Principales exceptions au droit d'auteur

- La copie ou la représentation privée
- La courte citation
- La parodie
- L'usage pédagogique
- La revue de presse

Domaine public



Une fois les droits patrimoniaux épuisés, l'œuvre entre dans le **domaine public**.

Cela ne signifie pas que plus aucun droit ne s'applique, en France le droit moral est inaliénable.

La culture n'est pas libre...



La culture n'est pas libre...
... mais on peut la libérer

Hack le droit d'auteur



1. Le droit d'auteur empêche la libre réutilisation des œuvres a priori.
2. Mais on est libre de proposer un contrat (une licence) à tout le monde qui libère de ces restrictions, par exemple : « *J'autorise par cette licence n'importe qui à reproduire, modifier et redistribuer ce contenu.* ».



Les licences fonctionnent dans le cadre du droit d'auteur. Elles proposent un contrat a priori.



Ne pas mettre son travail sous licence libre, c'est souhaiter empêcher quelqu'un de l'utiliser à sa guise, c'est avoir la volonté de faire un procès à cette personne le cas échéant.



Mimi & Eunice : Unlearned (♡)

Exercice : Smartarded

[solution n°4 p. 26]



Sur le site de livres libres framabook.org vous trouvez le roman *Smartarded* écrit par *Pouhiou*. Ce roman est placé sous la licence CC0, donc le début est rappelé ci-dessous.

Vous souhaitez déposer une copie de la version Epub de ce roman sur votre site perso pour en favoriser la diffusion.

Cochez vos droits et obligations (ne cocher aucune case si vous pensez n'avoir aucune obligation et/ou aucun droit) :

« CC0 1.0 universel (CC0 1.0)

Transfert dans le Domaine Public

Pas de droit d'auteur

La personne qui a associé une œuvre à cet acte a dédié l'œuvre au domaine public en renonçant dans le monde entier à ses droits sur l'œuvre selon les lois sur le droit d'auteur, droit voisin et connexes, dans la mesure permise par la loi. »

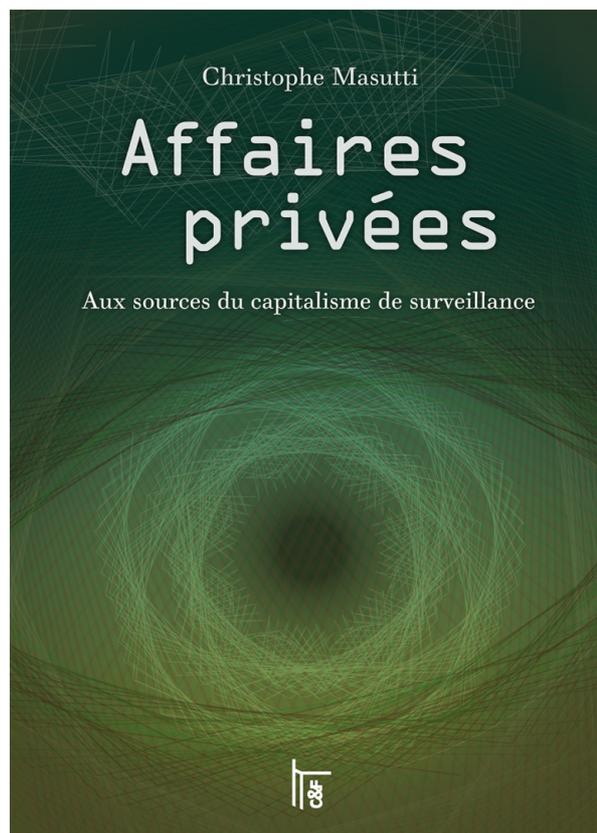
- J'ai le droit de redistribuer *Smartarded* sans demander d'autorisation à l'auteur, sans citer l'auteur.
- J'ai le droit de redistribuer *Smartarded* sans demander d'autorisation à l'auteur, mais je dois citer l'auteur.
- Je dois demander l'autorisation à *Pouhiou* pour redistribuer son livre sur mon site.
- J'ai le droit de rendre payant le téléchargement de la version qui est sur mon site.
- J'ai le droit de changer la fin de la version qui est sur mon site.

Exercice : Cessions

[solution n°5 p. 27]



Exercice



Christophe Masutti a accordé à l'éditeur C&F Éditions une licence exclusive sur son essai *Affaires privées, aux sources du capitalisme de surveillance*.

- Il a tout de même le droit de publier son livre sous une licence libre de type non commercial par ailleurs.
- Il ne peut pas céder ses droits à qui que ce soit d'autre tant que son contrat avec C&F Éditions est actif.

Exercice

Yann Kervran a accordé à l'éditeur Framabook une licence non exclusive sur son roman *Le souffle du dragon* en échange du versement de droits d'auteurs sous la forme de 15% du prix de vente de chaque livre.

- Il a le droit de publier son roman sous une licence libre de son choix par ailleurs.
- Il a le droit de céder une autre licence non exclusive à l'éditeur La Volte.
- Il ne peut pas céder ses droits à qui que ce soit d'autre tant que son contrat avec Framabook est actif.

Les licences libres en résumé



1. Licences libres : Résumé



Une licence libre est un contrat *a priori* proposé par le détenteur d'un droit d'auteur au reste du monde. Il permet à chacun d'utiliser librement le contenu ou le logiciel soumis au droit d'auteur sans avoir besoin de demander d'autorisation préalable.

La *GPL* ^{p.30} est la première licence libre, elle a été écrite par Richard Stallman pour aider à la diffusion des logiciels. Elle pose quatre libertés fondamentales :

- exécuter le programme
- étudier le fonctionnement du programme
- redistribuer des copies du programme
- modifier le programme et publier ses modifications



Une licence libre est non exclusive, il est toujours possible d'établir d'autres contrats en plus d'une licence libre (y compris d'autres licences libres).

2. Logiciel libres : Résumé



Les logiciels sont régis par le droit d'auteur en France.

Logiciel libre (au sens large)



Un logiciel est libre s'il est distribué par ses auteurs conjointement avec une licence qui autorise son utilisation, son étude et sa copie sans autorisation préalable.

Cette licence doit *a minima* permettre l'utilisation, la lecture du code source et la distribution de copies, en général elle permet également la modification du code source, parfois selon certaines conditions.



- Les logiciels libres sont majoritaires dans le fonctionnement d'Internet.
- La majorité des nouveaux logiciels sont libres.
- La quasi-totalité des logiciels propriétaires connaissent un équivalent libre.

Terminologie : libre, open source, FLOSS

La terminologie suivante est parfois adoptée :

- Libre : les logiciels dont les licences respectent les quatre libertés édictées par la FSF.
- Open source : les logiciels dont les licences autorisent la copie et l'étude du code mais pas l'intégralité des quatre libertés au sens de la FSF.
- FLOSS (*Free Libre Open Source Software*) : l'union des deux.

Logiciel propriétaire

Un logiciel est propriétaire s'il n'est pas associé à une licence libre qui en autorise l'usage *a priori*. Pour avoir le droit de l'utiliser il faut passer un contrat avec les ayants droits (par exemple par l'achat d'une licence).

Freeware

Les *freeware* ne sont pas considérés comme des logiciels libres, car si leur usage gratuit est autorisé, l'étude du code source ne l'est pas.

Les différents types de licences libres

aswemay.fr/co/040008.html

3. Culture libre : Résumé

Le principe des licences libres a été adapté au domaine des contenus culturels (photos, audiovisuel, livres...).



Les licences Creative Commons (CC) constituent un jeu de 6 licences (plus la CC-0) particulièrement adaptées aux contenus culturels. Elles ont été publiées en 2002 par Laurence Lessing (avec l'aide notable d'Aaron Swartz).

CC BY	Attribution
CC BY-SA	Attribution / Partage dans les mêmes conditions
CC BY-ND	Attribution / Pas de Modification
CC BY-NC	Attribution / Pas d'Utilisation Commerciale
CC BY-NC-SA	Attribution / Pas d'Utilisation Commerciale / Partage dans les mêmes conditions

Les licences Creative Commons



Les Creative Commons constituent des contrats à portée internationale, conçus pour être opposables en justice.

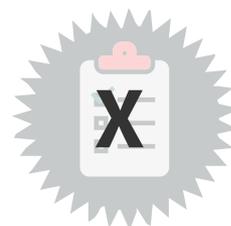
D'autres licences libres adaptées aux contenus culturels



- Art libre
- GDPL

Exercice : CC core

[solution n°6 p. 28]



Exercice

Quelle est la condition explicitement imposée par toutes les licences Creative Commons, exceptée la *CC0* (*Transfert dans le Domaine Public*) p.31 ?

- La condition de partage
- La condition d'adaptation
- La condition de remerciement
- La condition de paternité

Exercice

Il est nécessaire d'être pleinement titulaire des droits sur une œuvre pour avoir le droit de la placer sous une licence *CC BY* (*Attribution*) p.31 ?

- Oui
- Non, on peut placer également les adaptations d'œuvres déjà sous *CC BY*.
- Non, on peut placer n'importe quelle œuvre existante sous une licence libre.

Exercice

Une vidéo trouvée sur Peertube est associée à une licence *CC BY-ND* (*Attribution - Pas de Modification*) p.31.

- Pour consulter l'œuvre sur Peertube il est nécessaire d'avoir l'autorisation de l'auteur.
- Je peux copier et rediffuser la vidéo sur Youtube.
- Je peux copier et rediffuser la vidéo sur Youtube et en monnayer l'accès.
- J'ai besoin de faire un montage, ce n'est pas possible, la licence interdit de modifier la vidéo.
- J'ai besoin de faire un montage, il est nécessaire d'avoir l'autorisation de l'autrice ou l'auteur.
- J'ai besoin de faire un montage, je demande l'autorisation de l'auteur, il a le droit de me donner cette autorisation contre rémunération.

Un peu de poésie...



Copyheart (♡)

People copy stuff they like. They don't copy stuff they don't like. The more a work is copied, the more valuable it becomes. Value isn't taken away by fans, it is added by them, every time they copy.

<http://copyheart.org>



Mimi & Eunice : Postmodernism (♡)

DO WHAT THE FUCK YOU WANT TO PUBLIC LICENSE
Version 2, December 2004

Copyright (C) 2004 Sam Hocevar <sam@hocevar.net>

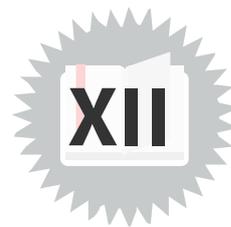
Everyone is permitted to copy and distribute verbatim or modified copies of this license document, and changing it is allowed as long as the name is changed.

DO WHAT THE FUCK YOU WANT TO PUBLIC LICENSE
TERMS AND CONDITIONS FOR COPYING, DISTRIBUTION AND MODIFICATION

0. You just DO WHAT THE FUCK YOU WANT TO.

WTFPL – Do What the Fuck You Want to Public License

Exemples de contenus culturels sous licence libre



Textes et bédés

- Wikipédia (Articles, CC-BY-SA)
<http://wikipedia.fr>
- Framabook (Livres ; CC-BY-SA, CC-0, LAL)
<https://framabook.org>
- Pepper & Carrot (Bédés ; CC-1BY)
<https://www.peppercarrot.com>
- Lecture audio (Livres audios de philosophie ; LAL)
<https://lecture-audio.fr>
- Project Gutenberg (Livres ; Public Domain in the USA)
<https://www.gutenberg.org>
- Security in a Box (Articles sur la sécurité numérique ; CC BY-SA)
<https://securityinabox.org>
- CNIL (Articles sur les libertés informatiques ; CC BY-ND et CC BY-ND-NC)
<https://www.cnil.fr>

Images

- Wikimedia Commons (Images, diverses CC)
<https://commons.wikimedia.org>
- Flickr (Photos ; diverses CC, certaines non libres)
<https://www.flickr.com>
- Openclipart (Clip arts, CC-0)
<https://openclipart.org>

Radios, musiques

- Dogmazic (Musique ; toutes CC)
<https://play.dogmazic.net>
- BlocSonic (Musique ; toutes CC)
<https://blocsonic.com>
- La voix est libre (Radio de Picasoft ; CC-BY)
<https://radio.picasoft.net>

- Livre à vous (Radio de l'April ; LAL, CC-BY-SA, GNU FDL)
<https://www.april.org/libre-a-vous>

Cartes, graphiques

- OpenStreetMap (Cartes ; Open Data Commons Open Database License, ODbL)
<https://www.openstreetmap.org>
- Qwant Maps (Cartes ; ODbL)
<https://www.qwant.com/maps>
- Statista (Infographies ; CC BY-SA)
<https://fr.statista.com>

Vidéos et films

- Coverr (Vidéos ; licence dédiée coverr.co/license)
<https://coverr.co>
- Framatube (Vidéos ; diverses licences, certaines non libres)
<https://framatube.org>
- Big Buck Bunny et Elephant Dream (Films d'animation, CC-BY)
<https://peach.blender.org/download>
<https://orange.blender.org>
- Yes Men We Fix The World (Film documentaire et humoristique, CC-BY-NC-ND)
<https://culture.picasoft.net/video/the-yes-men-fix-the-world>
- Lent ciné (Films, diverses CC, LAL)
<https://lentcine.tuxfamily.org>

Annuaire, Moteurs de recherche

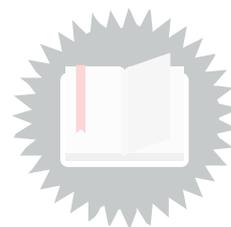
- Framalibre (Annuaire, diverses licences)
<https://framalibre.org>
- Openverse (anciennement CC Search² ; Moteur de recherche, diverses CC)³
<https://wordpress.org/openverse>⁴
- Freephoto (Moteur de recherche de photos, diverses CC)
<https://freephotos.cc>

². <https://search.creativecommons.org>

³. <https://search.creativecommons.org>

⁴. <https://wordpress.org/openverse/>

Solutions des exercices



Solution n°1

[exercice p. 6]

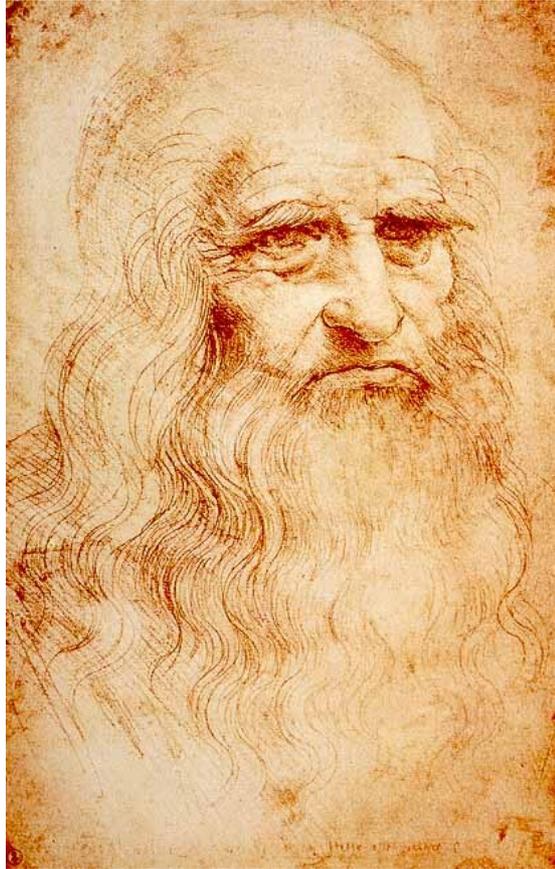
Je trouve une photo de chaton sur le web et je souhaite l'utiliser comme logo pour mon club de sport. Sous quelles conditions puis-je copier et rediffuser cette photo ?



- Je fais ce que je veux, c'est sur internet, donc c'est à tout le monde !
Non, le contenu présent sur Internet n'est pas libre d'utilisation par défaut, il est soumis au droit d'auteur. Il faut donc une autorisation de l'auteur pour utiliser son travail (dans le cas général).
- Je dois envoyer avant un mail pour obtenir la permission de l'auteur.
Le droit d'auteur s'applique, il est donc nécessaire de demander l'accord explicite de l'auteur pour utiliser le contenu (les licences sont un moyen de donner un accord a priori).
- Je ne peux pas, car copier c'est mal.
Ne pas respecter le droit d'auteur est illégal, mais copier n'est pas mal, ça dépend de l'accord que l'on a avec l'auteur. Un auteur peut vous autoriser à copier et redistribuer son œuvre.
- Je dois obtenir l'autorisation du chaton, pour respecter son droit à l'image.
Les animaux ne sont soumis au droit à l'image (mais les êtres humains si, en effet).

Solution n°2

Stéphane Crozat souhaite faire une exposition de l'œuvre suivante dans une galerie d'art : **Autoportrait de Stéphane Crozat par Stéphane Crozat**



A-t-il le droit de le faire ?

- Oui, l'œuvre de Leonardo Da Vinci est dans le domaine public.
C'est vrai, mais pour autant le droit moral est imprescriptible, donc il s'applique toujours, je suis obligé de respecter l'auteur et son œuvre.
 - Oui, à condition que Stéphane Crozat ait un contrat avec les héritiers de Leonardo Da Vinci qui l'autorise à utiliser ces œuvres sous son nom.
Ce contrat (s'il existe...) n'est pas valable car le droit d'auteur est inaliénable et que la loi prévaut sur le contrat.
 - Non, car c'est un mensonge (cela ne ressemble pas à Stéphane Crozat).
Cela n'a aucune importance que le portrait soit ou non ressemblant... mais on pourrait considérer que c'est un travestissement de l'œuvre que de lui prêter une intention différente de l'intention originale.
 - Non, car c'est un plagiat.
En effet, en s'attribuant l'œuvre de Leonardo Da Vinci, Stéphane Crozat ne respecte pas le droit d'auteur, il commet ici un plagiat.
- 🔍 Notons que l'on pourrait considérer dans ce cas que la chose est si grossière qu'elle relève du détournement et pourrait bénéficier d'une exception, mais avec une œuvre moins connue la question ne se poserait pas.

Solution n°3

Exercice

Puis-je le projeter dans un amphithéâtre d'une université devant des étudiants ?

- Oui
 Non

 Je peux le faire sur la base de l'exception pédagogique (cf *Analyses et courtes citations*)

La durée d'une vidéo correspondant à un extrait n'est pas fixée, mais on il est probable que 3 minute sera considéré comme convenable.

Exercice

Les mêmes étudiants peuvent-ils projeter ce même extrait dans le même amphithéâtre pour se distraire ?

- Oui
 Non

 Pour que l'exception pédagogique fonctionne il faut que ce soit sérieux : « *Je suis sérieux, moi, je ne m'amuse pas à des balivernes ! (Le Petit Prince)* »

Exercice

Je veux à présent intégrer l'extrait dans un module de cours que je diffuse librement sur le site librecours.net, est-ce possible ?

- Oui, sur la base de l'exception pour courte citation
 Oui, sur la base de l'exception pédagogique
 Non

 • C'est possible, je peux le faire sur la base de la courte citation, mais celle-ci n'étant pas systématiquement reconnue pour la vidéo en France, en cas de procès, je peux perdre.
 • Je ne peux pas le faire sur la base de l'exception pédagogique car le site est public et ne concerne donc pas uniquement des étudiants.

Exercice

Puis-je projeter l'intégralité du film la semaine suivante, afin de faire une analyse plus approfondie ?

- Oui
 Non

 Seule la diffusion d'extraits est autorisée...

Exercice

Voici un poème que j'ai écrit :

« The cat sat
on the mat



Sachant que ce poème est présent dans le film, si je le publie, puis-je être poursuivi pour atteinte du droit d'auteur ?

Oui

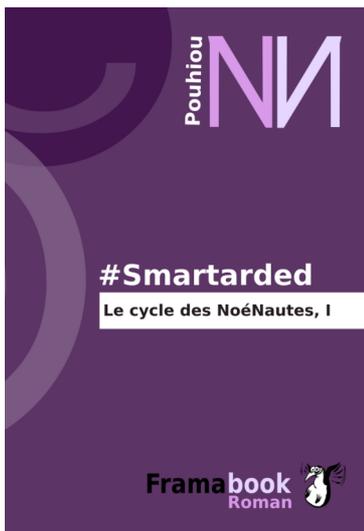
Non

Je peux toujours être poursuivi...

Je pense que je ne serai pas condamné, car les ayants droit devront faire la preuve de l'originalité de l'œuvre ce qui ne sera pas évident ici... mais l'issue dépendra du tribunal, donc rien n'est certain.

Solution n°4

[exercice p. 13]



Sur le site de livres libres framabook.org vous trouvez le roman *Smartarded* écrit par *Pouhiou*. Ce roman est placé sous la licence CC0, donc le début est rappelé ci-dessous.

Vous souhaitez déposer une copie de la version Epub de ce roman sur votre site perso pour en favoriser la diffusion.

Cochez vos droits et obligations (ne cocher aucune case si vous pensez n'avoir aucune obligation et/ou aucun droit) :

« CC0 1.0 universel (CC0 1.0)

Transfert dans le Domaine Public

Pas de droit d'auteur

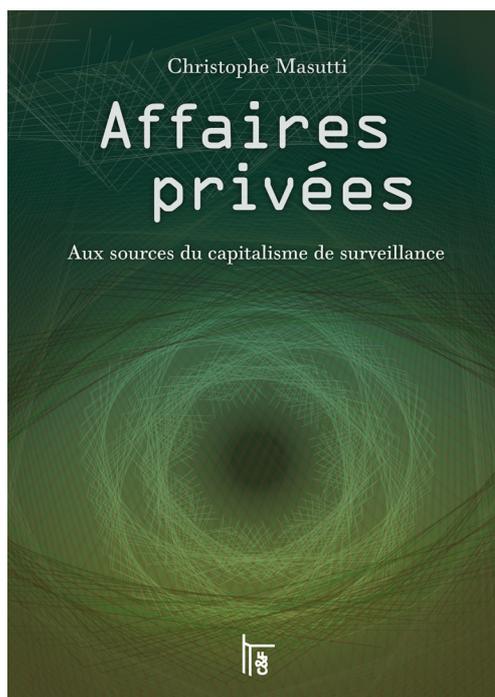
La personne qui a associé une œuvre à cet acte a dédié l'œuvre au domaine public en renonçant dans le monde entier à ses droits sur l'œuvre selon les lois sur le droit d'auteur, droit voisin et connexes, dans la mesure permise par la loi. »

- J'ai le droit de redistribuer *Smartarded* sans demander d'autorisation à l'auteur, sans citer l'auteur.
- J'ai le droit de redistribuer *Smartarded* sans demander d'autorisation à l'auteur, mais je dois citer l'auteur.
- Je dois demander l'autorisation à *Pouhiou* pour redistribuer son livre sur mon site.
- J'ai le droit de rendre payant le téléchargement de la version qui est sur mon site.
- J'ai le droit de changer la fin de la version qui est sur mon site.

Solution n°5

[exercice p. 14]

Exercice



Christophe Masutti a accordé à l'éditeur C&F Éditions une licence exclusive sur son essai *Affaires privées, aux sources du capitalisme de surveillance*.

- Il a tout de même le droit de publier son livre sous une licence libre de type non commercial par ailleurs.
- Il ne peut pas céder ses droits à qui que ce soit d'autre tant que son contrat avec C&F Éditions est actif.
- Comme son nom l'indique, une licence exclusive implique l'exclusivité. Donc une fois que l'on a signé un contrat pour céder ses droits exclusivement on ne peut pas les céder à qui que ce soit d'autre tant que ce contrat n'est pas arrivé à son terme.

Exercice



Yann Kervran a accordé à l'éditeur Framabook une licence non exclusive sur son roman *Le souffle du dragon* en échange du versement de droits d'auteurs sous la forme de 15% du prix de vente de chaque livre.

- Il a le droit de publier son roman sous une licence libre de son choix par ailleurs.
 - Il a le droit de céder une autre licence non exclusive à l'éditeur La Volte.
 - Il ne peut pas céder ses droits à qui que ce soit d'autre tant que son contrat avec Framabook est actif.
- Q** La licence non exclusive permet à l'auteur de continuer à disposer de ses droits patrimoniaux et donc de les exercer à titre personnel ou de les céder de manière non exclusive à d'autres.
- Il peut par exemple auto-publier son roman ou signer d'autres contrats non exclusifs avec d'autres éditeurs.

Solution n°6

[exercice p. 19]

Exercice

Quelle est la condition explicitement imposée par toutes les licences Creative Commons, exceptée la *CC0* CC0 (Transfert dans le Domaine Public) p.31 ?

- La condition de partage
 - La condition d'adaptation
 - La condition de remerciement
 - La condition de paternité
- Q** La condition de paternité (citer l'autrice ou l'auteur d'une œuvre) est un droit qui ne peut être cédé ni abandonné en droit français. Toutes les CC sauf la CC0 le rappellent explicitement.
- La CC0 n'est pas en contradiction avec le droit français car elle dit en substance : « je vous autorise à faire tout ce que vous voulez tant que c'est compatible avec le droit de votre pays ».

Exercice

Il est nécessaire d'être pleinement titulaire des droits sur une œuvre pour avoir le droit de la placer sous une licence *CC BY* CC BY (Attribution) p.31 ?

- Oui
 - Non, on peut placer également les adaptations d'œuvres déjà sous CC BY.
 - Non, on peut placer n'importe quelle œuvre existante sous une licence libre.
- Q** Il est en général nécessaire d'être titulaire des droits sur une œuvre pour avoir le droit de placer un contenu sous une licence CC BY.
- Néanmoins si on dérive une œuvre d'un contenu qui est sous CC BY, on peut la placer également le placer sous CC BY puisque :
- on dispose des droits de l'original par contrat (la licence d'origine),
 - on est titulaire des droits liés à la dérivation.
- C'est tout l'intérêt des licences libres de permettre de modifier et redistribuer librement des contenus existants.

Exercice

Une vidéo trouvée sur Peertube est associée à une licence **CC BY-ND** ^{CC BY-ND (Attribution - Pas de Modification)}
p.31.

- Pour consulter l'œuvre sur Peertube il est nécessaire d'avoir l'autorisation de l'auteur.
Il n'y a jamais besoin d'autorisation pour consulter un contenu qui est diffusé avec le consentement de l'auteur.
- Je peux copier et rediffuser la vidéo sur Youtube.
La licence autorise la copie et la rediffusion (libre circulation).
- Je peux copier et rediffuser la vidéo sur Youtube et en monnayer l'accès.
La clause NC est absente, donc le commerce de la copie est autorisé librement.
- J'ai besoin de faire un montage, ce n'est pas possible, la licence interdit de modifier la vidéo.
La licence n'autorise pas la modification, mais elle ne l'interdit pas, il reste possible d'établir un autre contrat avec l'auteur.
- J'ai besoin de faire un montage, il est nécessaire d'avoir l'autorisation de l'autrice ou l'auteur.
- J'ai besoin de faire un montage, je demande l'autorisation de l'auteur, il a le droit de me donner cette autorisation contre rémunération.
- La clause ND n'autorise pas à créer des œuvres dérivées de cette vidéo et à les **diffuser** sans autorisation. Les autrices ou auteurs pourront demander à être rémunéré·es pour leur travail.

Abréviations



GPL : General Public License

Références

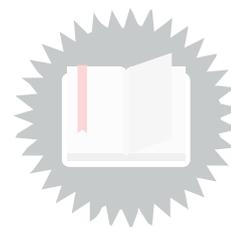


CC0 (Transfert dans le Domaine Public) <https://creativecommons.org/publicdomain/zero/1.0/deed.fr>

CC BY (Attribution) <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>

CC BY-ND (Attribution - Pas de Modification) <https://creativecommons.org/licenses/by-nd/4.0/deed.fr>

Crédits des ressources



Mimi & Eunice : Unlearned (♥) p. 12

(♥) *mimiandeunice.com Copying is an act of love, please copy. <http://copyheart.org>*

p. 27, 15

Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions - <https://framabook.org/le-souffle-du-dragon>

Mimi & Eunice : Postmodernism (♥) p. 20

<https://mimiandeunice.com/2019/08/31/postmodernism> (♥) Copying is an act of love, please copy. <https://copyheart.org>